

De: bf.drones.dsaco bf.drones.dsaco@aviation-civile.gouv.fr
Objet: Fwd: Stéphane Lelasseux-Déclaration d'activité de photographie et de cinématographie aérienne
Date: 10 février 2021 à 17:45
A: fly@flyupdrone.com, DZPAF Ouest dcpaf-bpa-rennes@interieur.gouv.fr, cdaoa-bao-cnoa-accord-zones-interdites.resp.fct@intradef.gouv.fr

B

Bonjour,

La DSAC-IR accuse réception de votre déclaration d'activités de photographie et de cinématographie aérienne dans le champ du spectre visible.

Cette déclaration permet de réaliser ce type d'activités, à compter de la date de cet accusé de réception, et pour une durée de trois ans sur l'ensemble du territoire national.

Cordialement,

--

Guillaume FROC

Inspecteur de surveillance

Tel : +33 (0) 2 98 32 02 26

guillaume.froc@aviation-civile.gouv.fr



DSAC Ouest

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile

Direction Générale de l'Aviation Civile

Aéroport Brest-Bretagne – CS20301 Guipavas – 29806 BREST CEDEX 9

----- Message transféré -----

Sujet :Stéphane Lelasseux-Déclaration d'activité de photographie et de cinématographie aérienne

Date :Mon, 01 Feb 2021 09:55:02 +0100

De :FlyUp Drone <fly@flyupdrone.com>

Pour :bf.drones.dsaco@aviation-civile.gouv.fr

A l'attention du Directeur de l'aviation civile DSACO

Monsieur,

Étant télépilote de drone, spécialisé dans l'audiovisuel, je souhaiterais réaliser au-dessus du territoire français, des enregistrements d'images ou de données dans le champ du spectre visible. Vous trouverez ci-joint ma déclaration d'activité de photographie et de cinématographie aérienne, ainsi que les copies de ma CNI et de mon attestation d'aptitude aux fonctions de télépilote.

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement

FlyUp Drone
Production Audiovisuelle
Stéphane Lelasseux
+33 (0)6 07 39 24 26

Vannes | Morbihan | Bretagne | France

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Déclaration d'activité de photographie et de cinématographie aérienne

Arrêté du 27 juillet 2005 portant application de l'article D133-10 du code de l'aviation civile (J.O du 29 juillet 2005)